

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de l'agriculture  
et de l'alimentation

---

**Avis relatif à la demande d'enregistrement en appellation d'origine protégée de la  
dénomination « Huile d'olive du Languedoc »**

La protection nationale transitoire accordée à la dénomination « Huile d'olive du Languedoc » par l'arrêté du 5 novembre 2020 relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Huile d'olive du Languedoc », prend effet au 1 décembre 2020, date de dépôt de la demande d'enregistrement en appellation d'origine protégée auprès de la Commission européenne.